

VILLE de COYE-LA-FORET (60580)

Tél. 03.44.58.45.45.

Fax. 03.44.58.70.18.

Site web: www.coyelaforet.com

Coye-la-Forêt, le 18 février 2021

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

Objet : Convocation, Conseil Municipal

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra, **en présentiel au Centre Culturel – Salle 2**, en séance ordinaire le :

VENDREDI 25 FEVRIER 2022 A 21 H 00

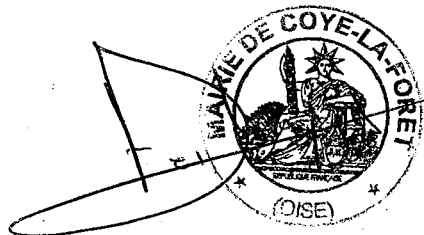
ORDRE DU JOUR :

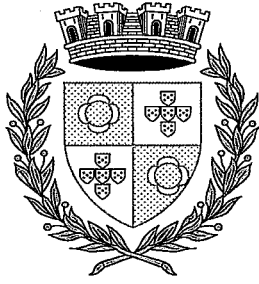
1. Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2022
2. Décision du Maire :
 - *Convention relative à l'étude pour la valorisation paysagère et la gestion du cimetière*
3. Débat d'orientations budgétaires et adoption du Rapport d'orientations budgétaires
4. Création du Poste Ingénieur Projets
5. Lotissement « les Abeilles » - Régularisation de la prise en charge sur le budget principal
6. Modification de la Régie de recettes : encaissement du produit des droits de place et stationnement
7. Durée des amortissements
8. Effacement de dettes pour motif de clôture pour insuffisance d'actifs
9. Questions diverses

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, membres du Conseil Municipal, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

François DESHAYES





Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

VILLE de COYE-la-FORÊT (60580)

Place de la Mairie – B.P. N° 1
Téléphone : 03.44.58.45.45. / Télécopie : 03.44.58.70.18.
e-mail:mairie@coye.fr
Site web :www.coyelaforet.com

Coye-la-Forêt, le 18 février 2022

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira, au CENTRE CULTUREL – SALLE 2, en séance ordinaire le :

VENDREDI 25 FEVRIER 2022 A 21 H 00

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2022
2. Décision du Maire :
 - *Convention relative à l'étude pour la valorisation paysagère et la gestion du cimetière*
3. Débat d'orientations budgétaires et adoption du Rapport d'orientations budgétaires
4. Création du Poste Ingénieur Projets
5. Lotissement « les Abeilles » - Régularisation de la prise en charge sur le budget principal
6. Modification de la Régie de recettes : encaissement du produit des droits de place et stationnement
7. Durée des amortissements
8. Effacement de dettes pour motif de clôture pour insuffisance d'actifs
9. Questions diverses

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, membres du Conseil Municipal, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

François DESHAYES